



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 9 SEPTEMBRE 2025

Présents : Franck MONGE, Benoit REY, Céline POULET, Laura GENCEL, Vera DE RUIJTER, Jérôme PONTON, André MONNIER

Absents excusés : Béatrice LILLIO procuration à Aurélie GABORY, Luc FAURE

Absent : Frédéric LETRANGE,

Secrétaire de séance : Céline POULET

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations à porter sur le procès-verbal du conseil municipal du 1^{er} juillet 2025, adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour est le suivant :

- 1/ Révisions des statuts du Syndicat départemental d'Énergies de la Drôme
- 2/ Avis sur le projet de nouveau SAGE Drôme
- 3/ Territoire d'Énergie Drôme - Electrification – Effacement et fiabilisation des réseaux électriques & dissimulation des réseaux téléphoniques rue de l'Ecole
- 4/ Régie mixte camping municipal – ajout du virement comme moyen de paiement
- 5/ Informations et questions diverses

1/ Révisions des statuts du Syndicat départemental d'Énergies de la Drôme (Territoires d'énergie Drôme-SDED)

a/ Evolutions statutaires devant entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2026 (DEL2025-25)

Le Syndicat Départemental d'Énergies de la Drôme (Territoire d'énergie Drôme-SDED) propose une révision de ses statuts, adoptée par délibération du Comité syndical (CS-2025-22-01 du 17 juin 2025) et devant entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2026. Cette modification vise à mieux répondre aux besoins des collectivités drômoises, notamment en matière d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) et d'autoconsommation collective.

Principales modifications statutaires

1. Restitution partielle de la compétence Infrastructure de Recharge de Véhicule Électrique (IRVE)
 - o Le Syndicat adapte sa compétence optionnelle sur les bornes de recharge :
 - Restitution aux communes de l'installation des bornes de faible puissance (≤ 22 kVA), dites « *prises résidentielles publiques* ».
 - Abandon du déploiement des infrastructures de ravitaillement en gaz et hydrogène, laissant cette possibilité aux collectivités membres.
 - Maintien de sa compétence pour les bornes > 22 kVA, déployées via le réseau « *eborn* ».
2. Extension des activités connexes
 - o Autoconsommation collective (art. 2-III-9 des statuts) : En tant qu'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Électricité et de Gaz (AODE), le Syndicat pourra agir comme personne morale organisatrice (PMO), facilitant les projets d'autoconsommation entre producteurs et consommateurs.
 - o Sensibilisation et formation (art. 2-III-10 des statuts) : Ajout d'actions d'information, formation et accompagnement liées à ses missions (transition énergétique, maîtrise de la demande, etc.)

⇒ Adoptée 7 pour, 2 abstentions

b/ *Evolutions statutaires devant entrer en vigueur au 1^{er} juillet 2026 (DEL2025-26)*

Le Conseil municipal est informé de la révision des statuts du Syndicat Départemental d'Énergies de la Drôme (SDED), actée par la délibération CS-2025-22-02 du 17 juin 2025, qui supprime la compétence "Autorité organisatrice de distribution de chaleur et de froid" (et ses activités connexes) à compter du 1^{er} juillet 2026. Cette modification, préconisée par la Chambre régionale des comptes en 2023, concerne uniquement la commune de Vassieux-en-Vercors, où le réseau sera désormais géré via une DSP (signée au 1^{er} semestre 2026).

⇒ Adoptée 7 pour, 2 abstentions

2/ Avis sur le projet de nouveau SAGE Drôme (DEL2025-27)

Le SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) du bassin de la Drôme est un outil de planification locale visant à concilier préservation des milieux aquatiques et besoins socio-économiques, dans un contexte marqué par le changement climatique.

Porté par la Commission Locale de l'Eau (CLE), ce SAGE en révision (2025) s'articule autour de 5 enjeux clés : résilience climatique, préservation des milieux, santé publique, partage équitable de la ressource, et gestion des risques inondation.

Le SAGE repose sur 3 documents opposables :

1. Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) :
 - Dispositions de gestion (recommandations pour les collectivités, aménageurs).
 - Dispositions d'action (travaux, acquisitions de connaissances).
 - Dispositions de mise en compatibilité : les documents d'urbanisme (SCoT, PLU) et décisions administratives (prélèvements, assainissement) doivent être compatibles avec le SAGE (non-contrariété aux objectifs).
2. Règlement :
 - 5 règles opposables (ex : protection des zones humides, limitation des forages domestiques en zones de sauvegarde).
3. Évaluation environnementale :
 - Analyse les effets notables du SAGE sur l'environnement, avec propositions d'ajustements.

Le suivi du SAGE sera assuré par la CLE et ses instances de travail (bureau, commissions thématiques) sur la base d'un tableau de bord de suivi, via des indicateurs pertinents, quantifiables, compréhensibles par tous.

Le 8 juillet 2025, la CLE a approuvé le projet de SAGE Drôme révisé.

Les communes sont invitées à soumettre ce projet à leur assemblée délibérante afin de recueillir son avis.

⇒ Avis favorable, adopté à l'unanimité

3/ Territoire d'Energie Drôme - Electrification – Effacement et fiabilisation des réseaux électriques & dissimulation des réseaux téléphoniques rue de l'Ecole

- a) Approbation du projet d'électrification et de fiabilisation des réseaux électriques rue de l'école à Vercheny (DEL2025-28)

Coût total HT : 141 256,95 € (dont 6 726,52 € de frais de gestion).

Financement :

- Territoire d'Énergie Drôme : 113 005,56 €
- Participation communale : 28 251,39 €

⇒ Approbation du projet et du plan de financement, adoptée à l'unanimité

b) Approbation du projet de dissimulation des réseaux téléphoniques et d'électrification (DEL2025-29)

Coûts HT :

Génie civil : 57 681,57 € HT (dont 2 746,74 € de frais de gestion).

Câblage : 5 862,07 € HT (dont 2 872,41 € à charge de la commune).

Financement :

- Territoire d'Énergie Drôme : 18 166,19 € (17 304,47 € + 861,72 €).

- Participation communale : 42 387,79 € (40 377,10 € + 2 010,69 €).

⇒ Approbation du projet et du plan de financement, adopté à l'unanimité

4/ Régie mixte du camping municipal – ajout du virement bancaire ou postal comme nouveau moyen de paiement (DEL2025-30)

La délibération adoptée le 18 mars 2025, relative à la création d'une régie de recettes et d'avances, définissait notamment les modalités de paiement autorisées.

Il est nécessaire d'y inclure le règlement par virement bancaire ou postal parmi les moyens de paiement proposés.

⇒ Adoptée à l'unanimité

5/ Informations et questions diverses

- Présentation des devis, contrat et convention :
 - Ossuaire/reprise concession : devis 6 148,32 €HT => accepté
 - Convention avec le Groupement de Défense Sanitaire de la Drôme - Section Apicole : partenariat pour la préservation des colonies d'abeilles sur le territoire communal et modalités de prise en charge => accepté
 - Contrat de maintenance des deux centrales de traitement d'air (CTA) du groupe scolaire : proposition de la Société Nationale d'Équipements Frigorifiques (SNEF) pour un coût de 640 €HT annuel => accepté
 - Travaux de voirie - Rue du Raillet : proposition de E26Cheval à 52 958 €HT acceptée
- Vie scolaire et périscolaire :
 - Compte rendu de la réunion avec l'équipe périscolaire du 21 août
 - Rentrée scolaire : équipe enseignante, effectifs, fournitures scolaires...
 - Devis concernant une fontaine à eau: projet abandonné pour l'instant, trop cher
- Point sur l'enfouissement des lignes Rue de l'école et positionnement quant aux travaux de l'éclairage public (devis indépendant du SDED et intégralement à la charge de la commune)
 - Montant prévisionnel de l'éclairage public 45 000 €
- Camping municipal :
 - Présentation des données financières relatives à la gestion des emplacements du 6 mai au 31 août
 - Proposition de fermeture au 15 octobre
 - Commission camping mardi 14 octobre à 18h
- Agence postale communale :
 - Demande de rupture conventionnelle de l'agent actuellement en poste pour un départ au plus tard le 30 novembre. Un entretien sera fixé dans les prochains jours.
 - Lancement d'un recrutement
- Commission bulletin municipal : réunion le 7 octobre à 17h45

Séance levée à 22h30

Approuvé le 01/10/2025

Signature du Maire

Franck MONGE



Signature du Secrétaire de Séance
Céline POULET



